



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le vendredi 11 février 2022 à 18h30
ANAS BRETAGNE - PENSION DU BEC DE VIR
25, rue du Port Goret – 22410 TRÉVENEUC

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 11 février 2022 à 18h00.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire Générale), Loïc SÉVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), André MORINEAU (Président CD22), Maël ALLÉE (Président 29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Didier LE SAUX (Membre), Bruno KITCHÉKÉRIKIAN (Membre), Anthony LE DANIEL (Membre), Isabelle MERRANT (Membre).

Invités :

Magali BATON (Vice-Présidente Secrétaire-Générale de la FFJDA), Margaux POYARD, Kilian COLLET, Benjamin ASSIE, Patrick MÉNARD, Sandra SAMMANI, Laurent MOTTIN.

Commissions :

Ronan FOUÉRE.

Absents excusés :

Conseil d'administration :

Myriam DEVAUX (Membre),

Invités :

Franck ROBERT, Cédric ROUDOT,

Commissions :

Jean-Luc BARTOLI, Gilles QUENET, Jean-Noël VINCENT, Yannis ADAM, David BIZOUARN.

Début de la séance à 18h50





SOMMAIRE

1. POINTS ADMINISTRATIFS.....	3
A. FORMATION DES DIRIGEANTS.....	3
B. LES ASSEMBLEES GENERALES.....	3
C. COMMISSION DE DISCIPLINE	3
2. POINTS FINANCIERS	4
A. BILAN	4
B. L'EURO DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	4
C. CRKDR	5
3. RETOUR REUNION ETR.....	5
A. PROJET TERRITORIAL.....	5
B. ÉQUIPES DE CLUB BENJAMINS ET MINIMES	6
C. ANIMATIONS REGIONALES.....	6
D. ORGANISATION DES GRADES.....	6
E. FORMATIONS	6
4. PROJETS FEDERAUX	7
A. 1000 DOJOS	7
B. ITINERAIRE DES CHAMPIONS	7
5. LIGUE PROFESSIONNELLE DE JUDO	7

Jérôme LIOT accueille et présente Magali BATON.

Il remercie les présents et excuse les absents.

Il précise que le présentiel est plus convivial et en phase avec l'engagement associatif.

Le Conseil d'Administration est couplé aux Assises du lendemain.

Un tour de table est fait, afin que chacun se présente.



1. POINTS ADMINISTRATIFS

a. Formation des dirigeants

Une visioconférence pour les clubs à propos de l'ANS est prévue pour anticiper la Politique Sportive Territoriale.

La secrétaire générale demandé à chaque Comité de désigner un correspondant ANS. Le Comité du Finistère : Nathalie Auffret (JUDO CLUB DE POHER) et Alain Keroulas (DOJO DES ETANGS).

Le Comité du Morbihan : Jean Le PRIOL.

Le Comité d'Ille et Vilaine Les deux personnes sollicitées par le Comité ont refusé. A définir.

Le comité des Côtes d'Armor : André Morineau demande à Corinne Le Verger.

Jean PAVIOT souligne que les clubs doivent avoir créé leur compte ASSOCIATION et qu'il faut accompagner les clubs dans la constitution du dossier ANS. Deux phases : créer le compte ASSOCIATION puis prévoir une aide pour constituer le dossier ANS. Thierry GUILMOTO demande si c'est possible d'obtenir le listing des clubs qui ont leur compte asso à jour.

La Ligue prévoit des formations pour les dirigeants de club.

Ces formations destinées aux dirigeants doivent être pérennisées via le système de visioconférence à thèmes plus simples pour que les dirigeants participent plus facilement.

Décision : -

b. Les Assemblées Générales

Les Assemblées Générales 2022 de la Ligue auront lieu dans le Finistère. La date sera en fonction de celles des Comités bretons ; CD56 le 20 mai, CD29 à la mi-juin, CD35 le 21 mai, CD22 pas de date au jour de ce Conseil.

Décision :

c. Commission de discipline

Christian LE CRANN, Président de la Ligue PAYS-DE-LA-LOIRE JUDO ainsi que le CA de la ligue PDL sont d'accord pour une commission mixte interrégionale de discipline.

Ceci permettra un croisement des dossiers. Un avis favorable est donné par le Secrétariat général fédéral.

Mutualisations et dépaysements des dossiers permettront un confort 'politique'.

Décision : Validé par le CA à l'unanimité



2. POINTS FINANCIERS

a. Bilan

On se dirige vers un résultat 2021 très négatif à hauteur du résultat positif de 2020. C'est logique compte tenu de la pandémie et des engagements pris par le CA.

L'année 2022, année chaotique, présentera un possible déficit. En 2023, ce sera plutôt un budget équilibré mais avec un potentiel 'trou' dans la trésorerie. Il faudra se poser des questions sur ce que l'on garde ou ce que l'on supprime, la ligue devra être claire dans ses objectifs.

Loïc SÉVELLEC souligne le bon travail de l'équipe ETR sur leurs propositions.

Les fonds propres actuels donnent six mois d'autofinancements mais la prudence est de mise puisque la Ligue a des salariés.

Thierry GUILMOTO expose les problèmes de recouvrement des cotisation-clubs. Des clubs n'existent plus mais ne sont pas désaffiliés. Deux clubs refusent de payer parce qu'ils n'ont pas de licenciés.

Magali BATON informe que les non-désaffiliations actuelles sont faites pour ne pas pénaliser les clubs mais lors de la prochaine saison (2022-2023), il y aura désaffiliation.

Le club DOJO PAYS MALOUIN n'a que quatre licenciés ; les autres ont été remis dans les entités du regroupement. Le Comité 35 supprimera sa cotisation mais pas la Ligue.

Pour Jérôme LIOT, il y a deux cas : pour un club à zéro licencié, le bon sens veut qu'il ne paie pas de cotisation-club dans l'attente de sa désaffiliation par la Fédération mais les clubs ayant des licenciés doivent payer.

Six clubs du Comité 29 doivent être désaffiliés mais le manque d'Assemblée Générale de Dissolution rend impossible la désaffiliation.

Décision : -

b. L'euro de développement territorial

Un groupe de travail à la demande de l'exécutif fédéral a été constitué sur ce sujet.

Il est prévu une augmentation de la licence d'un euro pour la saison 2022-2023. Cinquante centimes d'euros sont affectés aux OTD pour des actions de développement territorial.

Qu'est-ce que le développement, comment attribuer le versement ? Ce sont des questions sur lesquelles réfléchit le groupe de travail et auquel appartiennent Mael ALLÉE, Président du Comité du Finistère et Margaux POYARD, Conseillère Technique Fédérale de la ligue de Bretagne et Jérôme LIOT.

La Conférence des Présidents fera et validera la répartition, en fonction des projets inscrits dans le projet de développement territorial.

Les ligues conservent les 1.5 Euros (l'euro déjà acquis et le nouveau 'cinquante centimes') et les conférences repartissent les sommes sur des projets innovants et non sur les missions régaliennes.

Les projets qui amènent vers plus de licenciés seront privilégiés.

Que fait-on pour les 70% qui ne sont pas attributaires d'actions fédérales ?

Il faudra savoir à la rentrée comment flécher les actions et quels sont les critères pour valider les projets.



Décision : La conférence des présidents attribuera le 1,50 € supplémentaire

c. CRKDR

Un règlement financier établi conjointement Ligue/CRK est soumis au CA. Loïc SÉVELLEC rappelle que le Comité Régional Kendo et Disciplines Rattachées souhaitait avoir des fonds. La Ligue a mis à disposition un compte reprenant les cotisations-clubs et les ristournes attachés aux disciplines du CRKDR. La comptabilité sera réalisée par la Ligue.

Les acteurs du CRKDR sont satisfaits des dispositions prises.

La règle de calcul cotisations-club Ligue/Comité sera appliquée de façon identique aux clubs de Judo qu'à ceux du CRKDR.

On ne paye plus rien pour le KENDO CHAMBARRA IADO, on renvoie sur le CRKDR.

Décision : Approbation à l'unanimité du règlement financier CRKDR

3. RETOUR REUNION ETR

a. Projet Territorial

Il y a une demande de structuration de projets concertés et communs des OTD vers les licenciés.

Retour positif. C'est une demande de l'ANS. Tour de territoire et analyse statistique. Le but est d'avoir un projet concerté, commun et dynamique.

Retour Réunion ETR

- Organisation sportive à redéfinir,
- Stage minime avec proposition d'harmoniser les salaires et les prises en charge,
- Organisation grades plus tournoi régional Kata,
- UV2 à organiser sur les départements,
- Formation (sous réserve de compléments d'informations).

Propositions par thème :

Projet du comité 29 : Rencontre interclubs d'équipes Seniors-Juniors-Vétérans (3 féminines, 3 masculins, un arbitre et un commissaire sportif), pesée un kilo de marge, poules de trois clubs sur une soirée environ 1h30. Le tirage au sort des divers rencontres est fait par le comité.

Des combattants incitent les non-combattants à venir et cela permet d'améliorer l'état des dojos en y invitant les élus locaux.

Une soirée pour la finale et la consolante sous forme de « gala ».

Les équipes ne sont pas des équipes allant dans le circuit qualificatif des équipes. Ce n'est pas une fabrique à champions. Ce sont des interclubs.

Isabelle Merrant est sollicitée pour harmoniser ce projet.

Décision : à l'unanimité pour une application sur les 4 comités à la rentrée



Juniors et vétérans : utiliser les ceintures de couleur comme support mais supprimer les Championnats régionaux des Ceintures de couleurs pour aller vers un tournoi Seniors labellisé A.

Thierry GUILMOTO travaille avec Harmonie Mutuelle qui souhaite continuer à soutenir la ligue et les comités. Un partenariat à 7 500 euros est envisagé, sur la base d'actions d'animations. Thierry GUILMOTO reviendra vers le CA.

b. Équipes de Club Benjamins et Minimes

Les équipes de club Minimes pour les niveaux départementaux et régionaux devront se présenter avec un arbitre. Ronan FOUERE, Responsable de la Commission Régionale d'Arbitrage attire l'attention à la formation de ces arbitres.

Décision : adopté pour la prochaine saison

c. Animations régionales

Il est important que les attributions des animations aux départements allient les animations profitables financièrement pour les clubs et celles peu ou pas profitables. Un week-end devrait comporter une animation de chaque type ; un samedi peu profitable et un dimanche fortement profitable par exemple.

Les clubs souhaitent conserver l'organisation d'une animation sur plusieurs saisons (2 à 3).

Il est important que soit mise en avant la qualité de la salle plutôt que la centralité du lieu.

Les accords des clubs devront parvenir en juin pour la réunion d'ETR. Toute animation dont l'affectation ne sera pas effective, sera remise au pot.

Décision : Mise en œuvre cadres techniques et commission sportive

d. Organisation des grades

Il est proposé que l'UV 2 des passages de grades Dan ait lieu au niveau départemental pour les dominantes compétitions. Ce serait à 'coller' sur un stage, une animation. Cela permettrait d'aller chercher de nouveaux juges et d'impliquer les enseignants.

Décision :

e. Formations

Le service Formation de la Ligue est à présent certifié QUALIOPI.

Il est à noter que la session 2021-2022 du CQP Judo serait la dernière.

Le fait que la Ligue ne puisse plus faire cette formation qualifiante aura un impact financier tant pour elle que pour les clubs qui devront envoyer leurs stagiaires en dehors de la Bretagne.

Si la réforme passe, les Comités et la Ligue devront travailler pour avoir les aides au niveau formation par exemple par l'apprentissage dans les clubs.

Il faut toujours qu'il y ait une formation au programme de la Ligue.

La certification mène à la création de formations continues pour les clubs.



Que fait-on :

BPJEPS avec PDL ou prendre notre autonomie. On ne peut pas se permettre de ne pas avoir de formation sur la Bretagne.

Décision : Margaux POYARD et Benjamin ASSIE suivent le dossier

4. PROJETS FEDERAUX

a. 1000 Dojos

Jérôme LIOT informe qu'il y a des rencontres avec diverses autorités.

Les zones prioritaires sont aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales.

Un Chargé de mission fédéral est nommé par le Conseil d'administration fédéral pour faire le point sur les divers lieux éligibles à l'opération '1000 Dojos', et en assurer le montage financier et le suivi de l'opération : Romain DURIEZ.

b. Itinéraire des champions

Le Comité d'Ille-et-Vilaine recevra l'Itinéraire des Champions les 11 et 12 octobre 2022. La salle Colette BESSON est pressentie.

5. LIGUE PROFESSIONNELLE DE JUDO

Le projet étant peu abouti à ce jour, il y a lieu d'attendre.

Le format actuel nous est inenvisageable pour des raisons sportives et financières.

Cependant ce projet nous a amené à réactiver une réflexion sur la création d'un club de haut niveau.

Décision : -

Fin de réunion à 20h55.

Dominique DENIS,
Secrétaire Générale.